

APPEL À PROJETS 2019

SOUTIEN À L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

« *Pas à pas vers l'emploi* »

CONSTAT

« La tendance des politiques d'emploi à se focaliser sur un retour rapide des demandeurs d'emploi sur le marché du travail mène les dispositifs à se centrer uniquement sur le développement des compétences utiles à l'emploi. Cette logique axée sur l'employabilité occulte pourtant une donnée essentielle, surtout lorsqu'on travaille à la (ré)insertion de publics éloignés de l'emploi : la nécessité de reconstruire aussi et avant tout un rapport positif à soi-même et au travail. D'où l'importance de ne pas seulement développer les compétences professionnelles, mais aussi les compétences plus larges : émotionnelles, sociales et citoyennes. »¹

Afin d'être au plus proche de la réalité de terrain et en réelle adéquation avec les besoins en matière d'insertion socioprofessionnelle en province de Luxembourg, cet appel à projets vise à soutenir les actions permettant aux personnes éloignées de l'emploi de retrouver une activité professionnelle.

PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS

TERMINOLOGIE

➤ Insertion socioprofessionnelle

« Objectifs de l'insertion sociale et professionnelle :

- ◆ Permettre aux personnes connaissant des difficultés (relationnelles, familiales, financières et professionnelles), de développer des perspectives d'insertion durable, en travaillant sur la re-motivation, l'amélioration de l'image personnelle, l'apprentissage de la vie en groupe et la stabilisation de la vie personnelle ... ;
- ◆ Renouer des liens sociaux, découvrir les exigences liées au travail, pour faire des choix de vie et pour s'orienter professionnellement. »²

➤ Personnes éloignées de l'emploi

« Public qui combine les freins à l'embauche tels que : peu ou pas d'expérience professionnelle, problème de motivation, public incapable de se repositionner face à un projet, manque de comportement à l'embauche... »³

¹ La revue trimestrielle du secteur de l'insertion socioprofessionnelle ; Trimestriel Octobre à décembre 2018 – n°86 ; p. 6

² Ville de Marche-en-Famenne : <https://www.marche.be/social/centre-public-daction-sociale-cpas/le-service-social/nos-differents-services/insertion-socioprofessionnelle>

Exemples : les personnes âgées de plus de 55 ans, les personnes en situation de handicap, les personnes confrontées à des difficultés linguistiques, les personnes en situation de précarité, les chômeurs de longue durée, ...

FINALITES

Soutenir des actions permettant aux personnes éloignées de l'emploi de retrouver une activité professionnelle.

OBJECTIFS

Cet appel à projets a concrètement pour objectifs de :

- ◆ Soutenir et accompagner toute personne éloignée de l'emploi ;
- ◆ Soutenir et répondre aux besoins du tissu associatif travaillant avec ce public ;
- ◆ Soutenir des projets avec un caractère novateur sur le terrain ;
- ◆ Mettre en réseau des professionnels liés à la thématique ;
- ◆ Privilégier les projets ayant une action ou un effet sur le long terme.

CONDITIONS RELATIVES À L'INTRODUCTION DES PROJETS

ORGANISMES ELIGIBLES

Peuvent introduire une demande de subvention dans le cadre du présent appel à projets :

- ◆ Les associations, les organisations, les fondations sans but lucratif (personnes morales);
- ◆ Les institutions publiques locales (CPAS, administrations communales) ;

! Le siège social des porteurs de projets doit être établi en province de Luxembourg.

! Les structures et/ou personnes physiques à but lucratif et les PME **ne sont pas admis comme porteurs de projets.**

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Tous les projets introduits doivent être réalisés en province de Luxembourg.

PUBLIC BÉNÉFICIAIRE

Tous les projets doivent concerner exclusivement les personnes âgées de plus de 18 ans, éloignées de l'emploi et résidant en province de Luxembourg.

³ Etude exploratoire sur les opportunités d'insertion pour le public éloigné de l'emploi : Détection et appariement ; p. 33 ; Collaboration CSEF – IWEPS – Le Forem – Juin 2009 : http://www.bassinfe-namur.be/sites/default/files/etudes/etude-sur-opportunités-d-emploi_1ere_phase.pdf

TYPES D' ACTIONS

Peuvent être financées dans le cadre du présent appel à projets les actions visant à :

- ◆ **Favoriser la mise à l'emploi à travers des activités de (re)socialisation :**
guidance psychosociale, alphabétisation, apprentissage du français, amélioration de l'image personnelle etc.
- ◆ **Soutenir l'orientation professionnelle :**
actions permettant de concevoir ou confirmer son projet professionnel et personnel.
- ◆ **Renforcer les compétences de base permettant l'accès à l'emploi :**
acquisition de connaissances élémentaires et de comportements utiles à l'insertion socioprofessionnelle.

REMARQUES

Les projets ne peuvent avoir des fins commerciales. Toutefois, un partenaire marchand est quant à lui accepté s'il est nécessaire au développement du projet.

CALENDRIER

L'introduction d'un dossier de candidature se fera, au plus tard, le **13 septembre 2019**.

BUDGET ET FINANCEMENT DU PROJET

Le montant total de cet appel à projets « *Pas à pas vers l'emploi* » est de 25.000 euros.

Le nombre de projets soutenus sera déterminé en fonction de la qualité et de la pertinence de ceux-ci. La somme de 25.000 euros sera répartie entre les projets retenus.

Le montant des subventions est établi en fonction du budget sollicité et des crédits disponibles. Le jury se réserve le droit de modifier le montant de certains postes financiers en fonction de son analyse.

L'entièreté du subsidé sera versée après acceptation du projet, de son budget détaillé et au plus tôt après la signature de la convention liant le porteur de projet à la Province de Luxembourg.

DÉPENSES COUVERTES ET JUSTIFICATIFS

Seront considérées comme admissibles les dépenses couvrant les frais de fonctionnement (frais administratifs et frais propres au projet), les frais d'honoraires d'un intervenant extérieur ainsi que les frais de déplacements exclusivement liés au développement du projet⁴.

Les frais réguliers relatifs au fonctionnement structurel de l'organisme et l'achat de biens durables n'étant pas en lien direct avec la mise en œuvre du projet, ne seront pas pris en compte.

Les dépenses couvrant les charges salariales ne sont pas couvertes par la subvention provinciale.

⁴ Pour plus de détails sur les dépenses admises, cf. la fiche pratique présente à la fin du formulaire de candidature.

L'ensemble des pièces justificatives (factures, tickets de caisse, déclarations de créance) ainsi qu'un rapport sur la mise en œuvre du projet seront transmis à l'Administration provinciale pour le 31 janvier 2021 au plus tard. Ces pièces justificatives pourront dater, au plus tôt, du 1er janvier 2019, dans le cas où le projet aurait été mis en œuvre début d'année et au plus tard, du 31 décembre 2020.

Si les dépenses rentrées devaient ne pas figurer parmi celles couvertes ou si le montant des dépenses justifiées devait s'avérer inférieur au montant de la subvention versée, la différence fera l'objet d'un remboursement à la Province de Luxembourg.

REMARQUES

En aucun cas, le projet ne pourra faire l'objet d'un double financement.

Le budget prévisionnel prévoira de façon précise et détaillée la ventilation des dépenses et des recettes envisagées dans le cadre du projet. Un budget manifestement surestimé ou sans lien avec le programme d'actions proposé est un motif de refus de la subvention.

COMMUNICATION

La mention du soutien de la Province du Luxembourg et son logo figureront dans tous les supports de communication et sur toutes les productions liées au projet. Le logo est disponible sur le site internet de la Province : <http://www.province.luxembourg.be>

PROCÉDURE ET SÉLECTION

INTRODUCTION D'UN DOSSIER

Un formulaire de candidature permet d'introduire votre proposition de projet. Il est disponible sur simple demande au Service provincial Social et Santé auprès de :

- ◆ Héloïse GOFFETTE : 063/212.883
- ◆ Marie HENRION : 063/2012.462

Par email à l'adresse suivante : sp.social@province.luxembourg.be

Sous peine de non-recevabilité, les propositions de projets doivent être introduites au plus tard le **13 septembre 2019** par voie électronique à l'adresse suivante : sp.social@province.luxembourg.be

Seuls entreront en ligne de compte les formulaires de candidature informatiques transmis sur demande par l'agent provincial traitant ce dossier.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le projet doit répondre aux critères suivants :

- ◆ Adéquation avec la thématique visée ;
- ◆ Cohérence globale du projet ;
- ◆ Construction sur base d'une analyse des besoins ;
- ◆ Capacité à atteindre le public cible ;
- ◆ Capacité du promoteur à mener à bien son projet ;
- ◆ Favoriser les partenariats
- ◆ Avoir une plus-value sur le terrain ;

- ◆ Capacité à évaluer le projet ;
- ◆ Avoir une action ou un effet sur le long terme ;
- ◆ Cohérence budgétaire.

SÉLECTION DU PROJET

Une présélection des projets sera effectuée sur base de dossiers complets et recevables rentrés à l'Administration dans les délais impartis.

Les projets recevables seront soumis à l'examen d'un jury composé de professionnels liés à la thématique. Ce jury aura pour mission :

- ◆ De prendre connaissance et de juger de la pertinence de ceux-ci en fonction des critères d'évaluation de l'appel à projets ;
- ◆ D'inviter chaque promoteur des projets présélectionnés pour un entretien de présentation ;
- ◆ D'émettre un avis circonstancié sur les projets ainsi que sur le montant éventuel de la subvention proposée pour chaque projet sélectionné.

Le Collège provincial, sur base de cet avis circonstancié du jury, statuera souverainement et sélectionnera le(s) lauréat(s) de l'appel à projets 2019. Un agent de l'Administration provinciale, désigné par le Collège, sera chargé de remplir la fonction de secrétariat du jury.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Héloïse GOFFETTE au 063/212.883 ou Marie HENRION au 063/212.462
- Par email à l'adresse suivante : sp.social@province.luxembourg.be